



N° 13-604-MIF au catalogue — N° 051

ISSN: 1707-1844

ISBN: 0-662-71372-9

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002

par Conrad Barber-Dueck

Division des comptes des revenus et dépenses

21^e étage, Immeuble de R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1 613 951-3640



Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002

Cet article souligne le nouveau Modèle des ressources humaines (MRH) du Compte satellite du tourisme élaboré par Statistique Canada. Le MRH fournit des données détaillées sur l'emploi connexe au tourisme pour les années 1997 à 2002. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données par profession sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Les variations saisonnières de l'emploi lié au tourisme sont aussi analysées. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme.

Ottawa
Mars 2006

N° 13-604-**MIF** n° 51 au catalogue
ISSN: 1707-1844
ISBN: 0-662-71372-9

N° 13-604-**MPB** n° 51 au catalogue
ISSN: 1707-1720
ISBN: 0-662-49012-6

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Table des matières

Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Cadre	3
3. Concepts et définitions	4
4. Portée et nouvelles méthodes	6
4.1 Modifications touchant le MRH actuel	6
4.2 Classifications des industries	7
4.3 Classification des professions	7
5. Résultats	8
5.1 Tourisme total et demande touristique	9
5.2 Profils des industries	10
5.3 Productivité du travail	12
5.4 Caractère saisonnier	12
6. Conclusions et travaux à venir	12
Annexe A : Sources des données	14
Annexe B : Méthodologie	17
Annexe C : Industries du tourisme dans le MRH	21
Annexe D : Professions liées au tourisme dans le MRH	22
Annexe E : Sommaire des tableaux	24
Glossaire des termes	25
Bibliographie	28
Série technique	29

Module des ressources humaines du tourisme, 1997-2002¹

Sommaire

- La présente étude comprend plus de 1 000 tableaux de données sur l'emploi à l'intérieur d'un Module des ressources humaines (MRH) du Compte satellite du tourisme (CST). Ces informations détaillées sont utiles pour les analystes du tourisme, ainsi que les planificateurs de l'emploi et de la formation.
- Étant donné que le MRH est fondé sur les mêmes concepts que le CST et que les Indicateurs nationaux du tourisme (INT), il est possible de faire des comparaisons directes avec les données de ces comptes.
- L'étude porte sur les années 1997 à 2002. Elle se situe dans le prolongement de l'étude de faisabilité complétée au préalable et inclut des données sur l'âge, le sexe et le statut d'immigrant selon la profession, à l'intérieur de chaque industrie du tourisme.
- Des données détaillées sont disponibles pour toutes les industries du tourisme qui, dans ce cas, sont agrégées en cinq industries. Ces industries comprennent le transport, l'hébergement, les services de restauration, les services de loisirs et les services d'agences de voyage. L'industrie du transport peut par ailleurs être partagée entre l'industrie du transport aérien et les autres industries du transport.
- Parmi les forces du MRH figure le fait qu'il fournit des données selon deux perspectives différentes, l'approche de l'ensemble des industries et l'approche du CST. Par exemple, l'industrie de l'hébergement a été à l'origine de 239 000 emplois au total dans l'économie canadienne en 2002. De ce nombre, 160 000, soit les deux tiers, sont attribuables au tourisme.
- En 2002, plus de 1,6 million d'emplois se retrouvaient dans les six industries liées au tourisme étudiées dans le présent rapport. Il s'agit d'une hausse de 15 % par rapport aux 1,4 million d'emplois enregistrés en 1997. De ce nombre, 490 000, soit 30 %, sont directement attribuables à l'activité touristique.
- Au total, 20 % des travailleurs des industries liées au tourisme sont nés à l'extérieur du Canada.
- Les travailleurs dans le domaine du tourisme ont tendance à être assez jeunes. Près de 39 % des travailleurs sont âgés de 15 à 24 ans.
- Les emplois attribuables au tourisme ont été à l'origine d'un salaire horaire supérieur d'environ 8 % à celui de l'ensemble des emplois des industries. Les emplois du tourisme sont aussi plus susceptibles d'être à temps plein et attirent moins de jeunes que dans l'ensemble des emplois des industries.
- Les industries du tourisme varient considérablement du point de vue des caractéristiques de l'emploi. Par exemple, l'industrie du transport aérien est celle où les salaires versés sont les plus élevés, les travailleurs gagnant deux fois plus que la moyenne pour les autres industries. L'industrie des services de restauration est l'employeur le plus important, mais aussi celui où la rémunération est la plus faible. Presque tous les emplois des services d'agences de voyage sont attribuables au tourisme.
- La productivité du travail dans le domaine du tourisme a généralement augmenté pour les industries du tourisme de 1997 à 2002. Le transport aérien et les services de restauration faisaient exception à cette règle.
- Les tendances saisonnières qui touchent les industries du tourisme sont devenues moins prononcées au cours de la période de 1997 à 2002. C'est au troisième trimestre que l'on enregistre le plus d'activité touristique et le niveau le plus élevé d'emploi. Le niveau le plus faible d'emploi est noté au premier trimestre.
- L'hébergement comporte le niveau le plus élevé de variations saisonnières de toutes les industries du tourisme. Le transport aérien et les services d'agences de voyage diffèrent des autres industries du tourisme du fait qu'au quatrième trimestre ils ont enregistré le niveau le plus élevé d'emploi.

1. La présente étude a été préparée par le personnel de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Elle a été rendue possible grâce au financement conjoint de la Commission canadienne du tourisme, du Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ainsi que de Statistique Canada.

1. Introduction

L'objectif du Module des ressources humaines (MRH) consiste à produire des statistiques opportunes et fiables sur l'aspect des ressources humaines du tourisme. Le Compte satellite du tourisme (CST) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comportent déjà des renseignements limités sur le nombre d'emplois créés par le tourisme, le premier comportant aussi des données sur le revenu du travail lié à ces emplois. Le MRH élargit considérablement ces données.

Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse découlant du CST et des INT, permettant d'avoir un aperçu plus large du rôle du tourisme au sein de l'économie. Il sert en outre comme outil de planification et de prévision utile pour les décideurs dans le domaine du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement.

La planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans une activité liée au tourisme peu importe si leur revenu provient directement des services offerts à des touristes ou à d'autres personnes. Par conséquent, le nombre total d'emplois des industries du tourisme constitue un élément de premier plan du MRH. Ce dernier est plus vaste que le CST et les INT, qui rendent compte uniquement des emplois découlant de la demande touristique.

Il convient de souligner que, pour assurer la cohérence avec le Système de comptabilité nationale (SCN), le MRH utilise le nombre d'emplois comme mesure clé de l'emploi. Il diffère en cela de la mesure de l'emploi découlant de l'Enquête sur la population active, qui correspond au nombre de personnes occupées. La différence entre les deux vient des personnes qui détiennent plusieurs emplois, la première dépassant la deuxième selon le nombre de personnes qui détiennent un deuxième, un troisième, etc., emploi.

La présente étude prolonge l'étude de faisabilité menée en 2005, qui visait à déterminer la possibilité d'élaborer un module des ressources humaines (MRH) du compte satellite du tourisme (CST)². L'étude de faisabilité comprenait uniquement les industries du transport aérien et de l'hébergement, tandis que la présente englobe toutes les industries du tourisme. Des données plus détaillées figurent aussi dans la présente étude, y compris une répartition selon l'âge, des répartitions entre les sexes, une indication du statut d'immigrant des travailleurs, de même que des données trimestrielles pour certains éléments.

Les deux sections qui suivent donnent un aperçu du reste du rapport et abordent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CST, et divers concepts et définitions du travail tirés du SCN. La portée élargie de l'étude, y compris la description des activités et des professions sur lesquelles elle repose, est décrite ci-après. Les différences entre la présente étude et l'étude de faisabilité sont aussi énoncées. Certains résultats sont par la suite examinés, afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH. Les conclusions et les travaux à venir sont abordés dans la dernière section.

L'annexe A résume les sources de données et l'annexe B fait état de la méthodologie. L'annexe C comporte une liste des classes d'industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans l'étude, tandis que l'annexe D comporte une liste des professions. Un sommaire des tableaux disponibles dans le MRH figure à l'annexe E. Un glossaire des termes et une bibliographie sont aussi fournis.

2. Cadre

Le MRH tire ses bases du cadre comptable du CST canadien, qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans **Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé (CST:CMR)**³. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN), qui est reconnu internationalement⁴.

2. Voir « Étude de faisabilité de l'élaboration d'un module des ressources humaines pour le tourisme », février 2005, Statistique Canada.

3. Commission européenne, Eurostat, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies, Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, 2001.

4. Commission européenne, Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale, Système de comptabilité nationale 1993, Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington, 1993.

Étant donné que le MRH utilise les mêmes cadres, concepts et définitions que le CST du Canada (CSTC), il est facile de comparer les résultats découlant des deux. De même, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du SCN, et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures de travail et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Cela rehausse la capacité analytique du MRH⁵.

3. Concepts et définitions

Le MRH comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail, selon l'industrie. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'**emploi total** d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (un tiers d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'**emploi équivalent plein temps**, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées⁶. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le **total des heures travaillées** constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le SCN pour calculer la productivité du travail⁷. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'annexe A.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et le revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le **revenu du travail** comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires⁸, commissions, primes, ainsi que le **revenu supplémentaire du travail**, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires. Le **revenu mixte** est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes⁹.

Dans le MRH, on estime aussi le nombre d'emplois dans une industrie qui peut être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettent de faire le lien entre le MRH et le CST/les INT. Ainsi, l'**emploi lié au tourisme** d'une industrie correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi touristique et l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

5. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CSTC et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne, « Study of the Canadian Tourism Satellite Account: Comparison of the TSA-RMF and CTSA », rapport préparé pour la Commission canadienne du tourisme aux fins des réunions du sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme qui ont eu lieu les 8 et 9 mars 2004 à Madrid.

6. Même si les emplois équivalents plein temps constituent une meilleure mesure des facteurs travail de la production, il ne s'agit pas nécessairement de la meilleure mesure dans tous les cas. Par exemple, elle n'est pas très utile pour évaluer le nombre de personnes qui ont besoin de formation.

7. En combinant le PIB du tourisme du CST et des INT et les heures travaillées attribuables au tourisme tirées du MRH, on peut obtenir une mesure de la productivité du travail dans le domaine du tourisme, qui correspond pleinement aux mesures de la productivité du travail selon l'industrie du SCN.

8. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCN est décrite dans l'annexe A.1.

9. Le revenu mixte se trouve dans le CST. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'étape 1 de la méthodologie décrite à l'annexe B.

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

Au cœur du CST et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des **visiteurs**. Les visiteurs sont des **touristes** (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des **visiteurs d'un jour**.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'**environnement habituel**, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile¹⁰. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le navettage pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue.

La **demande touristique** est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une **industrie du tourisme comme une industrie** qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de préparation de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un **bien ou service touristique** en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le **produit intérieur brut (PIB)** peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire)¹¹. Le **PIB du tourisme** est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs¹². Dans le CSTC, le PIB du tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs¹³.

10. La définition opérationnelle du tourisme sera révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » (selon la perception des répondants) et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

11. Par valeur sans compte double on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCN et dans le CST est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

Plusieurs nouvelles variables socioéconomiques ont été ajoutées au MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie selon le lieu de naissance dans la présente étude. Ainsi, un **immigrant** est une personne née à l'extérieur du Canada. Un **non-immigrant** est une personne née au Canada.

Le MRH comprend aussi des données trimestrielles pour certaines variables. Les données trimestrielles **désaisonnalisées** sont des données qui ont été corrigées pour tenir compte des variations saisonnières. Par exemple, le troisième trimestre (juillet, août et septembre) correspond à la plus grande période d'affluence pour le tourisme au Canada. Pour comparer de façon appropriée l'emploi de ce trimestre à celui des autres de la même année, un facteur saisonnier doit être calculé. Les **données non rajustées** (brutes) sont aussi incluses dans le présent rapport.

4. Portée et nouvelles méthodes

La portée de la présente étude a été élargie considérablement par rapport à l'étude de faisabilité menée en 2005. Plutôt que d'inclure uniquement deux industries, le MRH comprend toutes les industries du tourisme. Les données pour chaque industrie sont aussi plus détaillées. Des données sur la répartition selon l'âge, le sexe, le statut d'immigrant et le caractère saisonnier ont été incluses. On a défini quatre répartitions selon l'âge :

- 1) 15 à 24 ans;
- 2) 25 à 34 ans;
- 3) 35 à 44 ans;
- 4) 45 et plus.

Ces regroupements d'âge ont aussi été répartis entre les hommes et les femmes et entre les travailleurs immigrants ou non immigrants.

Des tendances saisonnières trimestrielles pour les travailleurs sont aussi incluses. Toutefois, elles sont disponibles uniquement pour la répartition entre le temps partiel et le temps plein. L'annexe E comprend une liste complète de tous les tableaux disponibles sur demande pour le MRH. L'ajout de nouvelles industries et professions a donné lieu à la production de plus de 1 000 tableaux de données dans le MRH.

4.1 Modifications touchant le MRH actuel

Outre l'ajout d'un plus grand nombre d'industries et de nouvelles variables socioéconomiques, plusieurs autres changements ont été apportés aux sources de données, à la méthodologie et à la portée de la présente étude par rapport à l'étude de faisabilité. La période de référence de la présente étude comprend les années de 1997 à 2002. L'étude de faisabilité comprenait des données rétroactivement à 1988. Toutefois, les données de l'emploi de 1988 à 1996 pour les repères sur la productivité du travail du SCN n'ont pas été publiées et sont de moindre qualité. Par conséquent, elles n'ont pas été incluses dans le MRH.

Les sources de données ont aussi changé. Des données plus détaillées du SCN étaient disponibles pour les variables socioéconomiques (âge et sexe), et elles ont été utilisées comme repères pour les données de l'Enquête sur la population active (EPA). Par ailleurs, seulement une année de données du recensement était disponible

12. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple plus haut, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB du tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB du tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets directs et indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

13. Dans le CST, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

pour la période visée par la présente étude. Ainsi, les méthodes de répartition au prorata qui ont servi à l'étude de faisabilité, pour les années entre les années de recensement, n'ont pas été utilisées.

Parmi les autres changements compris dans la présente étude figure l'inclusion de données trimestrielles pour certaines séries. Ces données sont disponibles à la fois sous leur forme brute (non désaisonnalisées) et sous forme désaisonnalisée (rajustées pour tenir compte des tendances saisonnières).

4.2 Classifications des industries

La présente étude repose sur les définitions des industries liées au tourisme comprises dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, SCIAN 1997. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Deux industries, le transport aérien et l'hébergement, ont servi à l'étude de faisabilité. La portée a été élargie en vue d'inclure toutes les industries du tourisme. Toutefois, afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries du tourisme ont été regroupées. Il s'agit notamment des industries suivantes :

- (1) transport aérien
- (2) toutes les autres activités de transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicule)
- (3) hébergement
- (4) services de restauration
- (5) loisirs et spectacles
- (6) services d'agences de voyage

Pour obtenir les données du transport en général, il s'agit de combiner celle de l'industrie du transport aérien à celles des autres industries du transport.

(Voir l'annexe C pour une liste complète y compris les codes du SCIAN).

Les industries non liées au tourisme (p. ex., le commerce de détail) génèrent aussi de l'emploi. Celui-ci n'est pas inclus dans la présente étude, étant donné qu'il nécessiterait le calcul de ratios du tourisme pour presque toutes les industries de l'économie.

4.3 Classification des professions

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification type des professions (CTP) de 1991. Le principe de base de la classification de la CTP est le type de travail effectué. Une profession est par conséquent définie comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions pour la présente étude est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des industries du tourisme. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées (c.-à-d. avec des échantillons sous-jacents d'environ 1 000 personnes) ou plus ont été sélectionnées pour la présente étude. Les résultats de l'étude de faisabilité ont montré que les professions comptant un moins grand nombre de personnes occupées sont trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'EPA.

Dans la présente étude, on a combiné les professions similaires, afin de pouvoir produire plus de détails. Autrement dit, on a retenu les professions au niveau à trois chiffres de la CTP. Par exemple, tous les gestionnaires ont été regroupés en une profession. Cela a été fait dans une large mesure pour maintenir les tailles d'échantillons, afin de réduire la volatilité des estimations. Une liste détaillée des professions, ainsi que de leurs codes de la CTP, figure à l'annexe D.

5. Résultats

La présente section fait état de certains des résultats du MRH. Étant donné que le MRH comporte une somme importante de données, l'intention est de souligner certaines des tendances dans chaque industrie et d'illustrer certains des types d'analyses qui le MRH peut appuyer.

Le MRH permet à un analyste d'obtenir un instantané d'une industrie et des professions qu'elle comprend. Cette analyse peut être effectuée au fil du temps et, dans ce cas, elle porte sur la période de 1997 à 2002. On peut examiner à la fois les industries dans leur ensemble et celles du tourisme. Les agrégations du nombre total d'emplois, des heures travaillées, etc., sont évidemment plus faibles pour le tourisme (c.-à-d. les activités attribuables au tourisme) que pour l'ensemble des industries (c.-à-d. attribuables aux activités touristiques et non touristiques). Les variables dérivées, comme la rémunération moyenne et les heures moyennes travaillées, sont les mêmes (par hypothèse) dans les deux cas. On peut aussi effectuer des comparaisons avec les données du CST/des INT et du SCN.

Les tendances globales dans le MRH, à la fois pour le nombre d'emplois et la rémunération moyenne, ont tendance à suivre les cycles commerciaux du reste de l'économie, comme il fallait s'y attendre. Par exemple, lorsque l'économie est en hausse, le nombre d'emplois et la rémunération horaire moyenne dans le domaine du tourisme augmentent ou croissent plus rapidement. De même, lorsque l'économie connaît une récession ou un ralentissement, les emplois et la rémunération moyenne baissent généralement. Cela est évident pour la majorité des professions dans toutes les industries du tourisme.

Tableau 1: Module des ressources humaines, emplois, nombre annuel moyen d'heures travaillées et salaires horaires moyens

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Emplois	nombre d'emplois					
Total	1 517 396	1 547 910	1 637 994	1 692 606	1 711 049	1 753 848
Transport	244 652	252 471	260 079	261 392	256 326	258 592
Transport aérien	65 152	69 973	72 204	74 243	70 877	71 519
Autres transports	179 500	182 498	187 876	187 149	185 449	187 073
Hébergement	228 507	232 469	236 828	236 227	235 284	238 884
Restauration	754 035	766 726	818 341	853 772	875 258	892 026
Loisirs	249 929	255 335	279 771	295 543	299 034	318 367
Services d'agences de voyage	40 274	40 909	42 974	45 672	45 147	45 979
Nombre annuel moyen d'heures travaillées	heures par année					
Total	1 575	1 593	1 590	1 583	1 561	1 558
Transport	1 805	1 801	1 805	1 803	1 782	1 800
Transport aérien	1 725	1 705	1 703	1 702	1 696	1 703
Autres transports	1 838	1 843	1 850	1 849	1 820	1 841
Hébergement	1 728	1 736	1 736	1 732	1 714	1 724
Restauration	1 474	1 504	1 502	1 484	1 461	1 447
Loisirs	1 476	1 483	1 485	1 528	1 512	1 514
Services d'agences de voyage	1 783	1 782	1 799	1 782	1 780	1 787
Salaires horaires moyens	dollars par heure					
Total	12,29	12,70	12,95	13,59	14,14	14,43
Transport	21,21	21,79	22,82	23,83	24,83	25,46
Transport aérien	23,41	24,31	25,70	26,75	27,52	28,40
Autres transports	19,15	19,46	20,17	21,14	22,33	22,75
Hébergement	10,86	11,34	11,60	12,28	12,52	12,87
Restauration	8,76	9,05	9,11	9,68	10,22	10,31
Loisirs	15,12	15,80	16,14	16,50	17,33	17,66
Services d'agences de voyage	15,18	15,96	16,56	17,15	17,67	18,06

5.1 Tourisme total et demande touristique

La présente étude porte sur la période de 1997 à 2002. Cette période a été marquée par deux tendances opposées du point de vue du rendement du tourisme. Entre 1997 et 2000, le tourisme a connu une croissance marquée. La faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain, la vigueur de la croissance économique et la stabilité de la situation politique ont stimulé cette croissance. En 2001, l'économie a commencé à ralentir, tout comme le tourisme. Cela a été suivi par les événements du 11 septembre 2001, qui ont accentué le déclin du tourisme. Ces effets ont persisté en 2002.

En 2002, on comptait plus de 1,6 million d'emplois dans les six industries liées au tourisme étudiées dans le présent rapport. Il s'agit d'une hausse de 15 % par rapport au 1,4 million d'emplois enregistrés en 1997. En moyenne, les personnes travaillant dans le domaine du tourisme faisaient 1 560 heures par année, soit environ 30 heures par semaine. Cela comprend à la fois les travailleurs à temps plein et les travailleurs à temps partiel. Parmi ces emplois, 490 000, soit 30 %, étaient directement attribuables à l'activité touristique.

Au total, 20 % des travailleurs des industries liées au tourisme, soit un travailleur sur cinq, étaient des immigrants ou nés à l'extérieur du Canada. Toutefois, cette proportion variait selon le groupe d'âge. Dans le groupe des 15 à 24 ans, environ un travailleur sur dix était né à l'extérieur du Canada. Ce chiffre passe à presque un sur trois pour le groupe des 45 ans et plus. Autrement dit, les immigrants étaient beaucoup plus susceptibles de continuer à occuper des emplois touristiques ou à commencer à occuper des emplois touristiques plus tard dans la vie.

Les immigrants au Canada avaient aussi des heures plus longues en moyenne que leurs homologues non immigrants. Cela était le cas tant pour les travailleurs à temps plein que pour les travailleurs à temps partiel. Les immigrants travaillant à temps plein ont passé en moyenne un peu plus de 40 heures par semaine au travail, soit 6 % de plus que les non-immigrants. Les travailleurs à temps partiel travaillaient près de 16 heures par semaine, soit encore une fois 6 % de plus environ que les travailleurs nés au Canada.

Au cours de la période de 1997 à 2002, les emplois détenus par les immigrants ont connu une hausse de 14,5 %. Cela se situe juste en dessous de la hausse de 15,3 % enregistrée pour les travailleurs non immigrants.

En moyenne, les immigrants et les non-immigrants touchaient à peu près le même salaire horaire. Toutefois, lorsque l'on compare le taux de rémunération moyen selon le groupe d'âge, les non-immigrants avaient tendance à avoir un salaire horaire plus élevé. Par exemple, les travailleurs immigrants âgés de plus de 45 ans gagnaient 16,65 \$ l'heure, tandis que les non-immigrants gagnaient 19,90 \$ l'heure.

Un peu plus de la moitié des travailleurs du tourisme étaient des femmes. Cette proportion a connu une tendance à la hausse au fil du temps. En 1997, un peu moins de la moitié de tous les emplois dans les industries liées au tourisme étaient occupés par des femmes. Les travailleuses étaient plus susceptibles de travailler à temps partiel que les travailleurs. Les travailleuses gagnaient environ 25 % de moins que les travailleurs en moyenne. Dans chaque groupe d'âge, les femmes touchaient une rémunération horaire inférieure à celle des hommes. Cet écart va en s'élargissant au fur et à mesure que les personnes avancent en âge. Dans le groupe des 15 à 24 ans, la différence était d'environ 10 %. La présente étude ne tient pas compte du nombre d'années de travail, mais seulement de l'âge réel du travailleur.

Les travailleurs du tourisme avaient tendance à être assez jeunes. Près de 39 % d'entre eux étaient âgés de 15 à 24 ans, ils comptaient pour 37% en 1997. Les autres groupes d'âge représentaient ensemble moins de 23 % des travailleurs. Le pourcentage de travailleurs dans le groupe des 15 à 24 ans est celui qui a connu la croissance la plus rapide de tous, soit 19 % pour la période de 1997 à 2002. Les personnes appartenant au groupe le plus jeune étaient les plus susceptibles de travailler à temps partiel. Elles touchaient en outre environ la moitié de la rémunération horaire du groupe le plus âgé.

Le ralentissement de l'activité touristique vers la fin de la période de référence a été à l'origine d'une tendance plus marquée chez les employeurs d'avoir recours à des employés à temps partiel. Le pourcentage de personnes travaillant à temps plein a diminué de 0,5 point de pourcentage, pour se situer à 62,6 % en 2002.

Parmi les forces du MRH figure la possibilité d'étudier les tendances au fil du temps. Par exemple, le MRH indique qu'en moyenne, les heures travaillées ont diminué en 2001 et 2002, ce qui correspond au ralentissement de l'activité économique. Les augmentations salariales ont aussi été moins importantes. En fait, c'est en 2002 qu'on a enregistré l'augmentation la plus faible des salaires et traitements (-1,8 %) pour toutes les années visées par l'étude. En 2001, on a noté l'augmentation la plus faible du nombre d'emplois (-12 000), la plus forte ayant été enregistrée en 1999 (+87 000).

Les emplois liés au tourisme ont tendance à être mieux rémunérés que ceux de l'ensemble des industries, un pourcentage plus élevé d'emplois dans les industries qui offrent une rémunération élevée, comme le transport aérien, étant attribuable au tourisme. Au total, les trois quarts des emplois dans l'industrie du transport aérien sont attribuables au tourisme. Par conséquent, la rémunération horaire des emplois attribuables au tourisme était supérieure d'environ 8 % à celle des emplois de l'ensemble des industries. Les emplois liés au tourisme étaient aussi plus susceptibles d'être à temps plein (69 % du total des emplois), d'attirer une proportion légèrement plus élevée d'immigrants (22 %) et de femmes (53 %), mais pas autant de jeunes (32 % des travailleurs appartenant au groupe des 15 à 24 ans).

5.2 Profils des industries

L'industrie du transport aérien est celle qui offrait la rémunération la plus élevée parmi les industries liées au tourisme. En 2002, la rémunération horaire moyenne se situait à 28,40 \$. Les pilotes étaient les mieux rémunérés, gagnant plus de 48 \$ l'heure. Les commissaires et les agents de bord étaient la profession où le nombre d'employés était le plus élevé, soit 11 500. Les agents à la billetterie et aux services aériens constituaient le

groupe occupationnel connaissant la croissance la plus rapide, par suite de la tendance chez les compagnies aériennes de laisser de côté les réservations par l'entremise d'agences de voyage au profit de leurs propres services de réservations. La croissance de l'emploi dans l'industrie du transport aérien n'a été que de 10 % au cours de la période de 1997 à 2002, par suite d'une diminution importante du nombre d'emplois (3 500) en 2001. Plus de deux tiers des personnes travaillant dans l'industrie du transport aérien étaient des hommes.

Tableau 2: Sommaire des industries du MRH

	Nombre total d'emplois	Pourcentage du total	Groupe d'âge				Sexe	
			15-24	25-34	35-44	45 +	Hommes	Femmes
			pourcentage				pourcentage	
Total	1 611 858	100,0	38,9	19,3	19,1	22,7	49,4	50,6
Transport	236 674	14,7	8,6	18,2	29,6	43,6	75,6	24,4
Transport aérien	70 872	4,4	13,0	28,8	31,1	27,1	63,6	36,4
Autres transports	165 803	10,3	7,0	14,1	28,9	50,0	80,2	19,8
Hébergement	228 974	14,2	28,2	19,4	22,1	30,3	40,5	59,5
Restauration	856 242	53,1	50,7	19,1	15,5	14,6	44,4	55,6
Services de loisirs	247 397	15,3	40,3	19,4	17,4	22,9	54,4	45,6
Services d'agences de voyage	42 572	2,6	13,6	28,5	26,9	30,9	27,9	72,1

L'industrie de l'hébergement employait 228 000 personnes en 2002, et 70 % de ces emplois étaient directement attribuables au tourisme. Près de 60 % des emplois de cette industrie étaient occupés par des femmes. On y retrouvait des salaires légèrement inférieurs à la moyenne pour les industries du tourisme. Les nettoyeurs avec 62 000 emplois constituaient la profession la plus importante en nombre, tandis que les réceptionnistes d'hôtel (14 %) connaissaient l'augmentation la plus rapide. Le nombre d'emplois dans l'industrie n'a progressé que de 5 % entre 1997 et 2002. Cette industrie est en voie de transférer nombre de ses emplois non liés à l'hébergement (comme ceux des travailleurs responsables de la restauration) à l'extérieur, en ayant recours à des sous-traitants et en vendant ses services alimentaires.

L'industrie des services de restauration est l'employeur le plus important parmi les industries liées au tourisme. On y retrouve plus de la moitié des emplois liés au tourisme. Il s'agit de l'industrie où la rémunération est la plus faible (10,31 \$ l'heure) et de celle où l'on trouve le plus grand nombre de jeunes, plus de la moitié des employés appartenant au groupe des 15 à 24 ans. En partie en raison de cela, cette industrie compte aussi le pourcentage le plus élevé d'emplois à temps partiel (47 %).

Les "autres industries du transport" est un regroupement de plusieurs industries, y compris le transport par autobus, le transport par rail, le transport par eau, les services de taxi et la location de véhicules. En 2002, plus de 187 000 personnes occupaient un emploi dans cette industrie, qui vient au deuxième rang au chapitre de la rémunération dans le domaine du tourisme. Cette industrie compte un pourcentage élevé de travailleurs autonomes (11 %), du fait de l'inclusion des chauffeurs de taxi. Seulement 16 % des travailleurs ont un emploi lié au tourisme, une portion importante des activités de cette industrie étant attribuable au transport de marchandises (particulièrement le transport par rail et par eau). Les chauffeurs d'autobus représentent la profession la plus répandue dans cette industrie, avec plus de 46 000 travailleurs en 2002. En moyenne, ces chauffeurs gagnent 21 \$ l'heure et plus de la moitié de ceux qui travaillent dans cette profession sont des non-immigrants et sont âgés de plus de 45 ans.

L'industrie des loisirs est l'industrie liée au tourisme qui a connu la croissance la plus rapide de 1997 à 2002, progressant de plus de 27 %, pour atteindre 318 000 emplois. Environ le quart des emplois de cette industrie sont directement attribuables au tourisme. Cette industrie emploie davantage d'hommes que de femmes, et seulement 13 % des employés sont des immigrants. Les préposés dans "les amusements, les sports et les loisirs" représentaient la profession la plus répandue dans cette industrie, employant plus de 31 000 personnes en 2002. Plus de 40 % de ces personnes appartenaient au groupe des 15 à 24 ans. La rémunération horaire moyenne se situait à 16,75 \$.

L'industrie des services d'agences de voyage comptait près de 46 000 emplois en 2002. Il s'agissait généralement d'emplois à temps plein (85 %), et plus de 70 % étaient occupés par des femmes. Les conseillers en voyage, qui gagnaient 30 000 \$ par année en 2002, représentaient la profession la plus répandue dans cette industrie. Presque tous les emplois de cette industrie sont attribuables au tourisme.

5.3 Productivité du travail

La productivité du travail a généralement augmenté de façon constante pour la plupart des industries du tourisme au cours de la période de 1997 à 2002, avec une hausse de 3 % globalement. La croissance de la productivité a été particulièrement marquée pour les autres activités de transport (+14 %) et les loisirs (+12 %). Le transport aérien est la seule industrie qui a enregistré une baisse pour les années 1997 à 2002. Des pertes importantes au chapitre des bénéfices en 2001 et 2002, par suite des événements du 11 septembre, ont donné lieu à une diminution de 14 % de la productivité. La productivité du transport aérien a augmenté de plus de 15 % de 1997 à 1999.

Tableau 3: Productivité du travail

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	PIB par heure travaillée, dollars constants de 1997					
Total	19,27	19,45	19,95	20,10	20,13	19,84
Transport	35,94	36,78	39,53	40,19	39,30	37,37
Transport aérien	34,51	35,41	39,65	39,20	36,69	33,52
Autres transports	38,74	39,45	39,29	42,14	44,26	44,31
Hébergement	16,06	16,24	16,06	16,14	16,54	16,83
Restauration	12,19	12,05	12,07	11,96	12,05	12,14
Services de loisirs	17,30	17,80	17,83	17,81	19,04	19,34
Services d'agences de voyage	19,70	20,27	20,78	21,22	21,18	20,41

L'industrie des services de restauration avait le niveau de productivité le plus faible, ce qui rend compte de ses taux peu élevés de rémunération. Les autres activités de transport avaient les niveaux de productivité du travail les plus élevés. L'industrie du transport utilise moins de main-d'œuvre que les autres industries touristiques.

5.4 Caractère saisonnier

Il n'est pas étonnant que le tourisme aie un caractère saisonnier au Canada. Cela se traduit par des niveaux plus élevés d'emploi pendant les mois d'été, ce qui correspond au troisième trimestre de l'année. Un peu plus de 26 % des emplois se retrouvent dans ce trimestre. Le premier trimestre de l'année (janvier, février et mars) est celui où l'on retrouve le nombre le plus faible d'emplois, soit 24 %, ou environ 30 000 emplois de moins. Les tendances saisonnières du tourisme varient au fil du temps et selon l'industrie. Par exemple la part de l'emploi au troisième trimestre a régressé au fil du temps.

L'industrie de l'hébergement, suivie par les loisirs, enregistre les variations saisonnières le plus importantes du point de vue des tendances de l'emploi. L'hébergement employait 27 % de ses travailleurs au troisième trimestre, soit une augmentation de plus de 10 000 emplois par rapport au premier trimestre. Les services d'agences de voyage et le transport aérien diffèrent des autres industries touristiques du fait que le trimestre où leur niveau d'emploi est le plus élevé est le quatrième de l'année.

6. Conclusions et travaux à venir

Le MRH comprend plus de 1 000 tableaux de données sur l'emploi lié au tourisme au Canada. Cette vaste somme d'information fournit une base de données de taille pour la planification et l'analyse de l'emploi lié au tourisme. Le couplage du MRH et d'autres bases de données sur le tourisme, comme le CST et les INT, permet une analyse encore plus poussée. Des variables comme la productivité du travail (PIB divisé par le nombre d'heures travaillées) peuvent maintenant être calculées.

L'étude a intégré les suggestions faites au moment de l'étude de faisabilité concernant le MRH, qui a été diffusée précédemment. Une nouvelle période, 1997 à 2002, a été utilisée : des ratios touristiques ont été calculés pour chaque profession à l'intérieur de chaque industrie, et des variables sociodémographiques, comme le sexe, l'âge et le statut d'immigrant, ont été ajoutées. Des facteurs saisonniers ont aussi été analysés, grâce à l'inclusion de données trimestrielles pour certaines agrégations.

Il serait souhaitable que les travaux de mise à jour du MRH se fassent chaque année pour en augmenter l'actualité. Nous pourrions même décaler l'année de référence finale de deux ans par rapport à la date réelle (c.-à-d. publier les données pour 2004 en 2006) lorsque les données courantes seront disponibles. En fait, le décalage pourrait même être réduit à un an si le MRH était publié à l'automne de l'année concernée.

Annexe A : Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines : le Système de comptabilité nationale, le recensement, l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)¹⁴, Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

A.1 Système de comptabilité nationale

La base de données sur la productivité du travail dans le SCN produit des totaux par industrie des emplois d'employés et des heures travaillées, du revenu du travail, des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel, ainsi qu'une répartition selon l'âge et le sexe. Des données comparables sont aussi disponibles pour les travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées sur la base du SCIAN. L'étude de faisabilité comportait des données rétroactives à 1988. Toutefois, ces données plus anciennes n'ont pas été publiées et leur fiabilité a été considérée comme trop faible pour qu'elles soient incluses dans la présente étude.

Les données sur la productivité du travail des emplois reposent sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi¹⁵. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, les personnes vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence¹⁶. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, même si des enquêtes auprès de l'industrie et des sources administratives sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent ce qui suit:

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.

14. On a envisagé l'Enquête sur l'hébergement des voyageurs comme source possible, mais ses résultats chronologiques au chapitre de l'emploi ont été considérés comme inappropriés.

15. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

16. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCN, voir Jean-Pierre Maynard, « La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne », document présenté à la réunion annuelle du Groupe de Paris, 29 septembre 2004, Lisbonne, Portugal.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements et aux voyages.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans les comptes nationaux, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada (RPC) / Régime de rentes du Québec (RRQ)), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance-vie, d'assurance-accident et d'assurance-maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711)
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713)
- Services d'hébergement (SCIAN 721)
- Services de restauration et débits de boissons (SCIAN 722)

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salon de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

Dans la présente étude, les données du SCN ont aussi servi à répartir les emplois selon l'âge et le sexe. Ces données, qui n'ont pas été utilisées dans l'étude de faisabilité, fournissent des renseignements fiables déjà fondés sur la base du SCN. Cela améliore la qualité des données du MRH.

A.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCN entre les professions.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que l'industrie et la profession ont trait aux principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude repose sur la classification des professions comprise dans la Classification type des professions (CTP) de 1991.

A.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 500 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN, tandis que les données sur les professions utilisent la CTP de 1991.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois et les heures travaillées selon la profession, l'âge et le sexe pour toutes les industries. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCN pour établir le nombre total d'emplois.

A.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basé sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour supprimer les maisons de chambres et pensions de famille des totaux du SCN et pour élaborer les séries chronologies sur l'hébergement. Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCN pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries. Les données de l'EERH ont aussi servi d'indicateurs pour la désaisonnalisation des données du MRH.

Annexe B : Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement huit étapes:

- 1) utilisation des données établies dans le SCN pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements
- 2) répartition des données du SCN et désagrégation à partir des données sur les emplois à temps plein et à temps partiel, la répartition selon l'âge et le sexe
- 3) répartition des totaux du SCN pour 2000 entre les professions, selon les données du recensement
- 4) élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'EPA et/ou d'enquêtes sur les industries
- 5) lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les industries
- 6) rajustement final limité des valeurs de données. Cette étape complète les estimations de l'emploi total pour le MRH.

Les estimations de l'emploi lié au tourisme sont obtenues au moyen d'une septième étape:

- 7) rajustement des agrégations de l'ensemble des emplois, des heures travaillées et des gains selon la proportion de l'emploi lié au tourisme dans l'emploi total, en laissant les moyennes inchangées. Cette étape permet de compléter les estimations détaillées pour la répartition selon l'âge, le sexe et le statut d'immigrant.

Les données trimestrielles, qui nous renseignent sur les tendances saisonnières, sont obtenues dans le cadre d'une huitième étape :

- 8) répartition des données annuelles en données trimestrielles. Ces données sont désaisonnalisées, afin que les variations saisonnières puissent être observées.

La présente annexe décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel, et sur la base de la répartition selon l'âge et le sexe, proviennent de la base de données sur la productivité du travail qui repose sur les principes établis dans le SCN.

Ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, toutefois, et un certain nombre de rajustements étaient nécessaires. De façon plus particulière :

- 1) La répartition des salaires et traitements entre les emplois à temps plein et les emplois à temps partiel se fait de la façon suivante :
 - la proportion à temps plein est établie initialement comme équivalant à la proportion à temps plein des heures travaillées (ce qui fait que si les emplois d'employés à temps plein sont à l'origine de 70 % des heures travaillées, on leur affecte 70 % des salaires et traitements);
 - cette estimation initiale est rajustée au moyen des données du recensement, en fonction de la mesure dans laquelle la proportion à temps plein des salaires et traitements dépasse la proportion à temps plein des heures travaillées (ce qui fait que si les emplois à temps plein représentent 72 % des gains et 70 % des heures, l'estimation de la première étape est augmentée dans une proportion de 2,9 %, soit un facteur de $1,029 = 72/70$);
 - ce facteur de correction est utilisé pour toutes les années de l'étude.

2) La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le revenu du travail horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent environ le même salaire.

3) Les données sur les emplois du SCN suivent la version du SCIAN propre au SCN, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, Hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que Maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7272 + SCIAN 7213). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'EERH sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes.

Étape 2 : Répartition des données du SCN selon l'âge et le sexe

De nouvelles données de la base de la productivité du travail du SCN sont devenues disponibles depuis la publication de l'étude de faisabilité. Ces données comportent une répartition des emplois, des heures travaillées et du revenu en fonction de la répartition selon l'âge et le sexe. Ces renseignements ont été classés pour correspondre aux répartitions selon l'âge requises pour le MRH. Elles ont par la suite été utilisées pour désagréger les données.

Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

Les meilleures données sur la répartition par profession des emplois proviennent du recensement. L'étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCN selon la profession.

Dans ce cas, la discussion porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux pour l'industrie établis dans le cadre de la première étape pour l'année 2000 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux pour l'industrie, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque industrie.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque industrie.

Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions

L'étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession et la répartition selon l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant ne sont pas disponibles dans l'EPA et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence du recensement (2000) a été conservée pour toutes les années. Les données de l'EPA selon la profession et l'industrie correspondent à celles utilisées dans le recensement, ce qui facilite le processus. Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance d'une année à l'autre.

Étapes 5 et 6 : Lissage des données de l'EPA et rajustements manuels

L'étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. Le processus de lissage touche uniquement les niveaux des professions, mais ne modifie pas les totaux, qui demeurent étalonnés en fonction des données du SCN.

Comme il est indiqué dans l'étude de faisabilité, les résultats de l'étape 4 ont affiché des mouvements très volatiles et souvent improbables dans nombre des séries chronologiques au niveau de la profession, particulièrement pour les petites agrégations, comme les emplois à temps partiel. Cela semble être clairement dû aux petits échantillons et à l'importance de la variabilité d'échantillonnage des indicateurs sous-jacents de l'EPA en particulier. Il a été déterminé, à ce moment-là, que des techniques de lissage (aussi « légères » que possible) et des interventions manuelles limitées seraient nécessaires pour assurer la stabilité, l'uniformité et la vraisemblance des séries chronologiques détaillées.

Dans le cas de la présente étude, on a lissé les données. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour l'industrie (du SCN) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2000), étant donné que ces repères constituent des contraintes qui doivent être respectées.

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels (pour que les chiffres soient sensés)¹⁷.

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions manuelles dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures travaillées ou aux salaires et traitements, ou encore produisent des mouvements erratiques dans les heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. Les résultats de l'étude de faisabilité montrent que le lissage et les interventions manuelles ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession. Toutefois, ils réduisent de façon notable la volatilité des taux de croissance d'une année à l'autre. Environ 1 % des cellules de données ont été rajustées après le lissage.

Étape 7 : Application de ratios du tourisme

L'étape suivante prévoit l'estimation du nombre d'emplois, des heures travaillées et des salaires et traitements, qui sont attribuables au tourisme, selon le sexe, la répartition selon l'âge et le statut d'immigrant. À cette fin, les ratios implicites du tourisme sont déterminés à partir de l'emploi lié au tourisme des INT.

Dans la présente étude, contrairement à l'étude de faisabilité, des ratios du tourisme ont été calculés pour chaque profession de chaque industrie, individuellement. Dans l'étude de faisabilité, un ratio était appliqué à l'ensemble des emplois, heures travaillées et variables de revenu, pour les employés et les travailleurs autonomes, à temps partiel et à temps plein, pour toutes les professions. Les ratios ont été calculés selon leur contenu touristique. Par

17. Il convient de réduire le plus possible les rajustements manuels dans le cadre des opérations du MRH. Il est important de se rappeler qu'un système peut être mis en place et produire des chiffres plausibles qui ne nécessiteront pas une trop grande intervention manuelle. Ces rajustements, même s'ils sont fondés sur le jugement d'experts, sont néanmoins subjectifs, prennent du temps et sont coûteux.

exemple, dans le cas du transport aérien, environ 77 % des emplois sont considérés comme étant attribuables au tourisme, ce qui signifie (selon la convention et la pratique du CST) que 77 % du PIB et de l'emploi de l'industrie peut être attribué à la demande touristique (la majeure partie du reste étant attribuable aux opérations de transport de marchandises). Peut-on de façon raisonnable et plausible attribuer 77 % des emplois de chaque profession au tourisme? Probablement pas.

Les commissaires et agents de bord ne s'occupent pas de transport de marchandises. Presque 100 % de leur emploi semblerait être attribuable et pourrait être attribué à la demande touristique. Toutefois, moins de 77 % de l'emploi des autres professions devraient être attribué au tourisme, sans quoi les ratios ne pourraient être respectés. Dans la présente étude, chaque profession s'est vue accorder un ratio du tourisme correspondant à son activité touristique. Les ratios sont fondés sur les ratios touristiques des biens et services. Une fois ceux-ci appliqués, les totaux ont été étalonnés en fonction des données des INT, afin que le MRH et les INT comportent des données cohérentes sur l'emploi.

Il convient de souligner que les ratios touristiques présentés ici ne sont pas exactement les mêmes que ceux publiés dans le CST. Cela vient du fait que les chiffres sur l'emploi du SCN utilisés pour l'élaboration des séries du MRH ont changé par rapport à ceux qui étaient disponibles au moment de la préparation du CST de 2000.

Étape 8 : Désaisonnalisation des données

La dernière étape prévoit la transformation des données annuelles en séries trimestrielles. À cette fin, on a utilisé les INT et les données de l'EERH comme indicateurs trimestriels. Les données sur l'emploi total ont été transformées en se servant des données sur l'emploi trimestriel des INT comme indicateurs. Les heures travaillées et les salaires et traitements reposent sur des données de l'EERH pour des industries correspondantes. Ces données ont par la suite été désaisonnalisées (on en a supprimé les tendances saisonnières).

Annexe C : Industries du tourisme dans le MRH

(SCIAN 1997)

1. Transport aérien

- 4811 – Transport aérien régulier
- 4812 – Transport aérien non régulier

2. Toutes les autres activités de transport

- 4821 – Transport ferroviaire
- 4831 – Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
- 4832 – Transport sur les eaux intérieures
- 4851 – Services urbains de transport en commun
- 4852 – Transport interurbain et rural par autocar
- 4853 – Services de taxi et de limousine
- 4854 – Transport scolaire et transport d'employés par autobus
- 4855 – Services d'autobus nolisés
- 4859 – Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
- 4871 – Transport terrestre de tourisme et d'agrément
- 4872 – Transport par eau de tourisme et d'agrément
- 4879 – Autres services de transport de tourisme et d'agrément
- 5321 – Location et location à bail de matériel automobile

3. Hébergement

- 7211 – Hébergement des voyageurs
- 7212 – Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs

4. Services de restauration et débits de boissons

- 7221 – Restaurants à service complet
- 7222 – Établissements de restauration à service restreint
- 7224 – Débits de boisson (alcoolisées)

5. Loisirs et spectacles

- 51213 – Présentation de films et de vidéos
- 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation
- 7112 – Sports-spectacles
- 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants
- 7121 – Établissements du patrimoine
- 7131 – Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
- 7132 – Jeux de hasard et loteries
- 7139 – Autres services de divertissement et de loisirs

6. Services de voyage

- 5615 – Services de préparation de voyages et de réservation

Annexe D : Professions liées au tourisme dans le MRH

Type de professions	CTP de 1991
Hébergement	
Directeurs/directrices de l'hébergement	A222
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Réceptionnistes d'hôtel	G715
Nettoyeurs/nettoyeuses	G931
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir et préparateurs/préparatrices d'aliments dans les services alimentaires	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	
Transport aérien	
Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/ instructrices de pilotage du transport aérien	C171
Commissaires et agents/agentes de bord	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	
Toutes les autres activités de transport	
Directeurs/directrices des transports	A373
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis- vendeuses, vente au détail	G211
Réparateurs/réparatrices de wagons	H414
Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et d'autres matériel de transport en commun	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage	H721
Chefs de train et serre-freins	H722
Ouvriers/ouvrières à l'entretien de la voie ferrée	H732
Toutes les autres professions du transport	

Services de restauration et débits de boissons

Directeurs/directrices de la restauration et des services d'alimentation	A221
Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	G012
Caissiers/caissières	G311
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse	G511
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	G942
Serveurs/serveuses au comptoir et préparateurs/préparatrices d'aliments dans les services alimentaires	G961
Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses	H714
Toutes les autres professions des services de restauration et débits de boissons	

Loisirs et spectacles

Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	A141
Directeurs/directrices des programmes et des services de sports et de loisirs	A343
Instructeurs/institutrices et responsables des programmes de sports et de loisirs	F154
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs / commis-vendeuses, vente au détail	G211
Caissiers/caissières	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	G631
Préposés/préposées dans les amusements, les sports et les loisirs	G731
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	I212
Toutes les autres professions des loisirs et spectacles	

Services d'agents de voyage

Directeurs/directrices de la vente au détail	A211
Conseillers/conseillères en voyages	G711
Toutes les autres professions des services d'agents de voyage	

Annexe E : Sommaire des tableaux

On compte plus de 1 000 tableaux de données dans le MRH. La structure de ces tableaux est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles pour chacune des six industries touristiques (voir l'annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. L'industrie du transport est l'amalgame de l'industrie du transport aérien et des autres industries du transport.

L'emploi total et l'emploi lié au tourisme sont disponibles pour toutes les industries. Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

- Femmes à temps plein
- Femmes à temps partiel
- Hommes à temps plein
- Hommes à temps partiel
- Total à temps plein
- Total à temps partiel
- Total pour les femmes
- Total pour les hommes
- Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'annexe D). Chaque profession est répartie entre :

- Le nombre d'emplois
- Les heures travaillées
- Les salaires et traitements

Ces trois variables sont par la suite divisées en quatre catégories d'âge :

- 15 à 24 ans
- 25 à 24 ans
- 35 à 44 ans
- 45 ans et plus

Les catégories d'âge sont fractionnées entre les immigrants et les non-immigrants.

Des données trimestrielles sont aussi fournies pour certaines variables, notamment :

- Le nombre d'emplois
- Les heures travaillées
- Les salaires et traitements

Les données trimestrielles utilisent ces trois variables et les répartissent entre :

- Le total des emplois
- Le total des employés
- Les employés à temps plein
- Les employés à temps partiel
- Les travailleurs autonomes

Les tableaux sont disponibles sur demande auprès de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada, Ottawa (613 951-3640).

Glossaire des termes

Emplois d'employés : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Emploi à temps plein : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

Emploi équivalent plein temps : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

Emplois équivalents plein temps : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

Produit intérieur brut (PIB) : La valeur sans double compte de la production à l'intérieur des limites géographiques du Canada, peu importe qui est propriétaire (résident ou non-résident) des facteurs de production. Le PIB peut être évalué aux prix de base ou aux prix du marché.

Heures travaillées : Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

Immigrant : Dans la présente étude, un immigrant est défini comme une personne née à l'extérieur du Canada.

Industrie : Groupe généralement homogène d'unités de production exerçant principalement un ensemble d'activités spécifiques. Par activité, on entend une méthode particulière appliquée à la combinaison de biens et de services, de main-d'œuvre et de capital pour produire un ou plusieurs produits ou services, ou les deux. Les activités qui définissent une industrie sont homogènes pour ce qui est des processus de production utilisés.

Emploi : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

Emplois générés par le tourisme : Emplois qui peuvent être directement attribués à la demande touristique.

Population active : Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

Revenu du travail : Tous les gains tirés d'un emploi en contrepartie du travail exécuté, en espèces ou en nature, avant déductions pour les impôts sur le revenu, l'assurance-emploi, les régimes de retraite et les autres régimes d'assurance sociale, plus le revenu supplémentaire du travail.

Emploi principal : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

Revenu mixte : Valeur ajoutée moins la rémunération des employés et les impôts sur la production à payer plus les subventions à recevoir (ou revenu net) des entreprises non constituées en société détenues par des membres de ménages, individuellement ou en partenariat avec d'autres, pour lesquelles les propriétaires ou les autres

membres du ménage peuvent travailler sans recevoir de salaires ou traitements. Le revenu mixte comprend un élément inconnu de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire d'une entreprise, ou d'autres membres du même ménage, ainsi que l'excédent de la production.

Travailleur occupant plus d'un emploi : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

Non-immigrant : Dans la présente étude, un non-immigrant est une personne née au Canada.

Profession : Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

Emploi à temps partiel : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système de comptabilité nationale, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Emplois de travailleurs autonomes : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

Revenu supplémentaire du travail (RST) : Contribution obligatoire et non obligatoire de l'employeur pour le compte des employés aux régimes de pension, à l'assurance-sociale et à des avantages similaires.

Système de comptabilité nationale (SCN) : Ensemble cohérent, uniforme et intégré de comptes macroéconomiques, de bilans et de tableaux, fondé sur un ensemble de concepts, de définitions, de classifications et de règles comptables reconnues au niveau international. Il fournit un cadre comptable exhaustif à l'intérieur duquel les données économiques peuvent être compilées et présentées selon un format conçu aux fins de l'analyse économique, de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques.

Total des heures travaillées : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

Tourisme : « Activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les villes situées en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ».

Biens ou services touristiques : Bien ou services pour lesquels une partie importante de la demande totale au Canada provient de visiteurs.

Demande touristique : Dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations touristiques.

Emplois liés au tourisme : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

Industrie du tourisme : Industrie qui cesserait d'exister ou qui continuerait d'exister selon un niveau d'activité sensiblement réduit en l'absence de tourisme.

Compte satellite du tourisme (CST) : Compte satellite du SCN qui est axé sur les dépenses des visiteurs en biens et services, sur la fourniture de ces biens et services et sur la valeur ajoutée en résultant, ainsi que les emplois créés.

Visiteurs : Personnes entreprenant les activités de tourisme telles que définies précédemment. Elles sont considérées comme des touristes (celles qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité) ou des visiteurs d'un jour.

Salaires et traitements : Comprend les gains d'emploi avant impôts et autres déductions. Comprend les pourboires, commissions et primes. Le revenu du travail autonome n'est pas inclus.

Bibliographie

- Cañada, Agustín, J. Prado and R. Roig, "The measurement of employment in tourism – Spain," presented at joint OECD and Austrian Ministry of Economics and Labour, Seminar on Tourism, Economics and Labour, Vienna, December 14, 2004.
- Commission européenne, Eurostat, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies, Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé, 2001.
- Hoekstra, Rutger, "Labour in the Dutch TSA," presented at joint OECD and Austrian Ministry of Economics and Labour, Seminar on Tourism, Economics and Labour, Vienna, December 14, 2004.
- Laimer, Peter and Petra Öhlböck, "A TSA-Employment Module for Austria," presented at joint OECD and Austrian Ministry of Economics and Labour, Seminar on Tourism, Economics and Labour, Vienna, December 14, 2004.
- Mohan, M., Gislason, G., McGowan, B., Tourism-related employment: 1998 update, prepared for The Canadian Tourism Human Resource Council, November 1998.
- OECD, Measuring the Role of Tourism in OECD Economies, the OECD Manual on Tourism Satellite Accounts and Employment, 2000.
- Statistics Canada, Feasibility Study on a Tourism Human Resource Module, February 2005
- Statistique Canada, Indicateurs nationaux du tourisme, n° 13-009 au catalogue.
- Statistique Canada, Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998, Série technique, Division des Comptes des revenus et dépenses, n° 13-604 au catalogue, juin 2003.
- Statistique Canada, Compte satellite du tourisme du Canada, 2000, n° 13-604 au catalogue, octobre 2005.
- Statistique Canada, Statistique de l'hébergement des voyageurs, n° 63-204 au catalogue.
- Statistique Canada, Aviation civile canadienne, n° 51-206 au catalogue.
- Statistique Canada, Information population active, n° 71-001 au catalogue.
- Wright, Jennifer, Total Tourism Sector Employment – 2003 Update, Canadian Tourism Human Resource Council, Ottawa, November 2004.

Série technique

La Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) offre des tirés à part d'articles techniques, que l'utilisateur peut obtenir sans frais. Voici la liste des tirés à part disponibles. Pour obtenir des copies, vous pouvez communiquer avec la responsable des services aux clients au 613-951-3810 ou vous pouvez écrire à DCRD, Statistique Canada, 21^e étage, édifice R.H. Coats, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. (Internet : iead-info-dcrd@statcan.ca)

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.
2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel)», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.
5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.
6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.
7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.
10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.
11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.
16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.

17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.
20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.
21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.
22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.
23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.
24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993
27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.
28. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.
29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.
30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.
31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.
32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. troisième trimestre 1994.
33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
34. «Une introduction aux produits financiers dérivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.

36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.
37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2002.
38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2002.
39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 2002.
40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, juin 2003.
41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2003.
42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2004.
47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, janvier 2005.
48. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2005.
49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 2005.
50. «Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.